

PV du Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Membres Présents : G. BASSET - S. BONJEAN - S. BURGAT - C. CHEVALIER -
M. GOUEFFON - F. JOUANET - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - I. PETITJEAN -
C. POMMIER - M. SIMON - B. TRONCIN - P. VIMONT - D. VIZIER
ABSENTS :

Secrétaire de séance : S. BONJEAN

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.
Le maire fait lecture des décisions qu'il a pris depuis le 30 septembre 2025.

Ordre du jour :

- ➔ Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Il y a lieu de supprimer 2 postes d'adjoints administratifs principal 1^{ère} classe :

- Poste de Mme BONHOMME décédée en janvier 2025
 - Poste de Mme VALNAUD nommée rédacteur en janvier 2025

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- #### ✚ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Dans le cadre d'un avancement de grade, Madame CHEGUT Albane, agent de maîtrise, peut intégrer le grade d'agent de maîtrise principal. Il convient de créer un poste à compter du 1^{er} décembre 2025 à temps complet et de supprimer son poste actuel d'agent de maîtrise.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Danielle MOUSSET à 19h22. Arrivée de Grégory BASSET à 19h32.

- ## ✚ Compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC de la Garde

Il est proposé d'approuver le bilan actualisé au 31.12.2024 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- #### ★ Convention de partenariat avec la poste pour l'agence communale

La commune de Bessay a signé une convention avec la poste du 01/10/2016 au 30/09/2025 pour définir les modalités de fonctionnement de l'agence postale. Cette dernière étant arrivée à échéance il est nécessaire de la renouveler.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- #### ⊕ Demande accord définitif subvention voirie 2025 au conseil départemental

Le conseil départemental a délivré un accord de principe pour une subvention de 2 492,10 € au titre du soutien aux travaux de voirie en date du 20/10/2025. Il convient de faire la demande de l'accord définitif pour confirmer cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- Demande accord définitif subvention relevage des tombes et store cantine au conseil départemental

Le conseil départemental a délivré un accord de principe pour une subvention de 4 895 ,62€ au titre de la solidarité départementale en date du 28/04/2025. Il convient de faire la demande de l'accord définitif pour confirmer cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ➔ Demande accord définitif RCVCB pour la réalisation de l'achat en VEFA des commerces au conseil départemental

Le conseil départemental a délivré un accord de principe pour une subvention de 255 000,00€ au titre de la réalisation de l'achat en VEFA des commerces en date du 29/09/2025. Il convient de faire la demande de l'accord définitif pour confirmer cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ➔ Demande accord définitif RCVCB pour la réalisation d'une placette au conseil départemental

Le conseil départemental a délivré un accord de principe pour une subvention de 45 000,00€ au titre de la réalisation d'une placette en date du 29/09/2025. Il convient de faire la demande de l'accord définitif pour confirmer cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ➔ Demande de subvention LEADER pour le matériel de la boulangerie

L'offre pour le marché du matériel de la boulangerie est estimée à 114 450,60€ HT.

Une demande de subvention LEADER dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône Alpes peut être sollicitée.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ➔ Demande de subvention au SDE03 pour l'achat d'une chaudière pour la cantine

La chaudière de la cantine doit être changée. Le montant du devis est de 7 310,00€ HT soit 8 772,00 € TTC.

Le SDE 03 peut subventionner ce projet à hauteur de 20% du montant HT des équipements avec un maximum de 3 500 € pour une chaudière à condensation soit un montant de 1 462,00€. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- ➔ Questions diverses

Monsieur le maire fait un bilan financier sur le dossier de rénovation thermique : des avenants ont été faits pour 14 468€ HT en plus et 9 907€ HT en moins soit une plus-value de 4 761€ HT. Rappel de la date d'inauguration le samedi 8 novembre 2025 à 10h.

Il rappelle la cérémonie du 11 novembre

Les devis pour l agrandissement de la boulangerie ont été validés, la première réunion de chantier aura lieu le 6 novembre 2025, le démarrage des travaux est prévu le 17 novembre 2025.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association de pétanque.

Martine GOUEFFON rappelle le repas élus-employés du 5 décembre à la MDA (car la salle polyvalente est prise par le marché de Noël), ce sera un repas « assis » avec traiteur (Celui de Bourbon l'Archambault).

Le téléthon aura lieu le 6 décembre avec un parcours cyclos, une marche avec la gym ainsi que des stands avec vente d'objets.

Les colis, pour les personnes ne pouvant pas se rendre au repas du CCAS (environ 60 personnes) seront préparés le 13 décembre.

Le centre social de Jaligny propose un repas éphémère préparé par des bénévoles à 5€ à Bessay à la MDA le 21 novembre, ce sera un couscous.

Bernard TRONCIN fait part des derniers travaux aux écoles : changement des tuyaux alimentant la chaudière, pose des volets roulants ainsi que mise en place de butoirs de porte et de protection au niveau des appuis de fenêtres.

Le Carré militaire est quasiment terminé, il reste une plaque à poser avec les noms des soldats, la pelouse à semer.

La ZAC de la Garde devra être fauchée.

La rampe de chauffage de la salle de sport sera réparée par l'entreprise TUILIER et le chauffe-eau changé ultérieurement. Des fuites d'eau de ruissellement ont été constatées et l'entreprise Valnaud a été sollicitée.

Mme Sophie BURGAT fait part du problème du portail de la garderie pour sortir, Monsieur MANGIN a proposé une solution avec télécommande.

Le théâtre va installer ses décors dans la salle informatique du centre socio pour libérer la salle du bas afin qu'elle soit libre pour les familles lors des enterrements. L'aide aux devoirs doit s'installer dans la bibliothèque, la salle paroissiale, et deux salles de musique, solution à valider avec le groupe de bénévoles et- le centre social.

Céline CHEVALIER n'a pas pu assister à l'assemblée générale de la sarbacane, ces derniers ont fait une session pour les TAP, elle les remercie.

Elle a participé à la réunion de la CIA. Les associations ont fait les réservations des salles pour 2026. Une mise au point a été faite par rapport au matériel. L'organisation de la fête de la musique sera gérée par l'association des vétérans du foot et une autre asso.

Une réunion des affaires scolaires a eu lieu pour la micro-crèche. Le conseil d'école s'est déroulé le 4 novembre 2025. 101 élèves sont attendus pour la rentrée 2026-2027. les maîtresses en accord avec le conseil d'école demandent aux parents des enfants d'élémentaire de fournir un goûter composé uniquement d'une compote ou un fruit ou un yaourt à boire. Les aménagements de la cour ont eu un effet bénéfique sur les enfants, moins de tension entre eux. Les enfants nettoient leurs cours, une demande pour une tondeuse supplémentaire et des balais a été faite.

Les DDEN participent à hauteur de 100€ pour fournir un arbre de la laïcité qui devrait être planté le 9 décembre.

Christophe POMMIER a assisté au conseil syndical du SICTOM. Le changement de procédé pour le ramassage des ordures ménagères a pris du retard en lien avec le traitement des déchets venant du SICTOM Sud allier.

Sylvain BONJEAN continue les mises à jour du site, il devrait terminer bientôt.

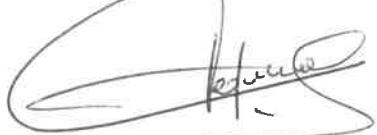
Sophie BURGAT a assisté à l'assemblée générale des archers qui compte 23 adhérents. Des remerciements ont été adressés pour la subvention communale et l'aide des agents techniques.

Dominique VIZIER, a participé, le 6 octobre à l'assemblée générale du comité de gestion de la cantine. Le nombre des enfants a légèrement baissé. Une armoire chauffante a été achetée pour un montant de 4000€. Il a été proposé une augmentation du prix du repas à 2,20€ en 2026 qui reste à valider.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Mme COISNE qui a fait l'objet d'une reconversion professionnelle dans l'événementiel. Cette dernière propose l'organisation d'un octobre rose à Bessay en 2026. Il demande à la commission de la vie associative de se saisir de ce projet et de la rencontrer.

Séance levée à 21h36

Didier PAQUERIARD



SYLVAIN BONJEAN

